

Maurecourt, le 1^{er} septembre 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 AOUT 2017

L'an deux mil dix-sept, le 31 août à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

Etaient présents : M. TISSIER, M. GUERREY, Mme BARATELLA, M. LE GOFF, M. WOTIN, Mme DURAND, Mme GIBB, M. BAUDIN, Mme DELANNOY, M. DRECOURT, M. CAUSSIAUX, M. PASCUAL, Mme LE MEZEC, Mme LEYGNIER, Mme DUPUY, M. LAMBORAY, M. COQUELET,

Excusés : M. HOUBRON (représenté par Mme DURAND), Mme MORY (représentée par M. RUTAULT), M. PERRIAU (représenté par M TISSIER), Mme GAMITO (représentée par M. GUERREY

Absents : Mme BURGGRAF, Mme ESON, Mme FILIU, M. LEBRUN

Secrétaire de séance : Mme GIBB

Le Conseil Municipal

Décide d'acquérir pour 20 409,00 euros les parcelles AC 123, AC 172, AC 575, AC 613, AC 617, AC 806, AD 192, AD 326, AD 423 d'une superficie totale de 20 409 m².

Dit que les dépenses liées à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2017 et suivants.

Autorise le Maire ou son représentant à signer les documents s'y afférant.

A L'UNANIMITE

Décide de fixer pour l'année scolaire 2016/2017 le montant qui sera demandé aux communes de résidence au titre de leur participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les élèves scolarisés à MAURECOURT, comme suit :

- 973,00 € par élève du cycle préélémentaire,

- 488,00 € par élève du cycle élémentaire.

Précise que la participation de Maurecourt vers l'extérieur ne pourra être supérieure aux taux votés ci-dessus,

Décide de rechercher avec toute commune, un arrangement de réciprocité dans les limites maximales précitées,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017,

Dit que ces participations pourront être revalorisées chaque année scolaire.

A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19h15